

20 rapport aux Négocians étrangers Passagers;
 20 Et quand le Magistrat du lieu aura besoin de
 20 prendre quelque déclaration juridique du
 20 Consul, on la fera par la voye du Tribunal
 20 de guerre, s'il y en a, & où il n'y en a
 20 point, par la Magistrature ordinaire; & le
 20 Gouverneur, ou le Juge ordinaire, doit en-
 20 voyer préalablement un message de politesse
 20 au Consul pour l'avertir de la nécessité où
 20 il se trouve d'aller à sa maison, pour prendre
 20 quelques déclarations convenables pour la
 20 Police & l'administration de la Justice; mais
 20 le Consul ne pourra retarder l'exécution de
 20 telles démarches, ni s'excuser, ni en manquer
 20 le jour & l'heure.

Les autres articles de cette Convention détaillent toutes les fonctions qui sont imposées aux Consuls & Vice-Consuls.

Bénéfices.

Le Roi a nommé à l'Evêché d'*Arras* l'Evêque
 de Saint-Omer; à l'Evêché de *Saint-Omer* l'Abbé
 de Conzié, Vicaire-Général du même Diocèse;
 à l'Evêché de *Tarbes* l'Evêque de *Vence*, & à
 l'Evêché de *Vence* l'Evêque de *Sarepte*, Vicaire-
 Général de l'Archevêché de *Rheims*. Sa Maj. a
 nommé en même-tems à nombre d'Abbayes
 vacantes, qui sont l'Abbaye Séculière de *Veze-
 lay*, Diocèse d'*Autun*, donnée à l'Abbé d'*Ar-
 genteuil*, Aumônier du Roi; celle de *Pelice*,
 Ordre de Saint Benoît, Diocèse du *Mans*, à
 l'Abbé Desfontaines, Prêtre du Diocèse de
Treguier; celle d'*Hauteseuille*, Ordre de Ci-
 teaux, Diocèse de *Toul*, à l'Abbé de *Montauban*,
 Vicaire-Général du Diocèse d'*Autun*; celle de
Saint Fulcien-aux-Bois, Ordre de Saint Benoît,
 Diocèse d'*Amiens*, à l'Abbé d'*Aligre*; celle de
Pleine-Seve, Ordre de Prémontré, Diocèse
 de